



ARRETE N° 18-2024 portant fermeture temporaire des terrains de football du 22 au 25 janvier 2024 inclus

Monsieur le Maire de Grentheville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu la demande émise par Spencer DURAND, Chef d'équipe, Mission Espaces Publics Plaine Sud, Communauté urbaine Caenlamer, 2 boulevard des Nations ;

Considérant qu'en raison qu'en raison des conditions climatiques de ces derniers jours, les terrains de football ne sont pas praticables ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'ensemble des terrains de football est fermé du 22 au 25 février 2024 inclus, en raison de l'état actuel des surfaces.

Article 2 : Les entrainements, les rencontres prévues sur les terrains de football ne pourront pas avoir lieu.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Communauté Urbaine de Caen la mer, Secteur Plaine Sud,
- Monsieur le Président de l'ASF Grentheville

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Grentheville.

Fait à Grentheville, le 22 février 2024
Emmanuel BELLEE,
Le Maire

